

ANALYSE DE NOELLE HANRAHAN, avocate de Mumia Abu-Jamal et directrice de *Prison Radio*

En quoi cette décision concerne-t-elle Mumia Abu-Jamal ?

Le fait que la Cour suprême de Pennsylvanie ait déclaré inconstitutionnelle la peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour un meurtre au deuxième degré n'a pas d'incidence directe et immédiate sur la peine de Mumia Abu-Jamal car il a été condamné pour meurtre au premier degré.

En réalité, aujourd'hui, cette décision ne s'applique qu'à une seule personne, Derrick Tee, et à sa peine individuelle pour meurtre au deuxième degré.

La Cour ayant déclaré inconstitutionnelle la peine automatique de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle, cela signifie que toutes les personnes condamnées pour meurtre au deuxième degré pourront invoquer cette décision. La Cour a donné 120 jours au législateur pour modifier la structure légale de la peine jugée inconstitutionnelle et si tout se passe bien, celui-ci élaborera une solution qui convienne à toutes les personnes directement concernées. La Cour suprême a toutefois accordé une mesure de redressement historique mais très limitée. La peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle (LWOP DBI) n'est pas écartée pour les condamnés de deuxième degré, mais tous devront faire l'objet d'un examen individuel tenant compte des circonstances et de la durée de la peine déjà purgée. La Cour suprême de Pennsylvanie a estimé qu'il était inconstitutionnellement cruel de condamner à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle à une personne qui n'avait pas l'intention de tuer.

Cela dit, le fait que l'association *Abolitionist Law Center* (*) ait pu exercer un tel pouvoir est tout simplement phénoménal et change la donne. Quatorze mémoires ont été déposés en faveur de cet argument, notamment par le gouverneur en fonction (José Shapiro) et d'anciens secrétaires d'État de l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie.

Cette partie de la Constitution de Pennsylvanie a été interprétée pour la toute première fois (nous parlons des années 1790) afin de donner un sens au mot « cruel » tel qu'il s'applique aux peines disproportionnées. La Constitution fédérale des États-Unis parle elle de peines cruelles et inhabituelles. La Constitution de Pennsylvanie parle simplement de peines cruelles, texte plus inclusif que celui de la Constitution fédérale des États-Unis. Dans cette affaire, les droits des États sont utilisés pour contester des peines draconiennes. Et le moment est ainsi venu pour la Cour suprême de Pennsylvanie d'exercer son pouvoir pour élargir et appliquer cette interprétation.

C'est historique car cela apporte un soulagement direct à 1.100 personnes. Et théoriquement, avec des recours supplémentaires, cela pourrait s'appliquer à d'autres catégories de détenus ayant reçu des peines largement disproportionnées par rapport aux crimes dont elles ont été reconnues coupables. A l'exemple de ces détenus intervenant sur *Prison Radio* pour clamé leur innocence : Denis Solo Méthanier, qui a été condamné à 55-110 ans pour un vol de 1.200 dollars au cours duquel aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été blessé ou encore le cas ou Christopher Hall, qui avait 16 ans lorsqu'il a été condamné pour tentative de meurtre, écopant d'une peine de 30 à 60 ans de prison.

Bien que cette décision ne change en rien la situation de Mumia et celle des autres personnes purgeant des peines aussi graves et disproportionnées, c'est toutefois un bouleversement radical ... Cela permettra aux familles concernées et à leurs avocats de contester ces peines et d'exiger leur allègement à défaut d'obtenir leur libération immédiate.

Alors, est-ce important ? Oui, ça l'est. Cela contribuera-t-il à la lutte pour libérer tous nos aînés ? Oui, cela y contribuera.

(*) L'un des principaux avocats dans cette affaire (et celle de Mumia) - Brest Grote de l'*Abolitionist Law Center* - a déclaré que la décision « aura des répercussions profondes » sur le système de justice pénale de l'État de Pennsylvanie parce qu'elle est « l'aboutissement de décennies de travail de mobilisation mené par les personnes incarcérées, leurs familles et leurs communautés ».